

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2022 à 19H30

Présents : S. GENEST, C. DOIZE, R. ROUDIL, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, C. CORNUT, F. DOIZE, S. BALADIER, R. SOULERIN, D. RIEUSSET, A. CHALABREYSSE, J. ROUDIER, E. HILAIRE, J-L. JOUVE

Absents excusés : C. PEIS, N. ATAMNA, D. AUZAS, D. EVESQUE

Procurations : D. EVESQUE à C. SUCHET

Secrétaire de séance : J. ROUDIER

ORDRE DU JOUR :

Délibération portant sur les tarifs cantine 2023

Délibération portant sur PUP M. PASQUETTE

Délibération portant sur une subvention exceptionnelle à la Pharmacie

Questions diverses.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril est approuvé

Délibération portant sur les tarifs cantine 2023

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de réactualiser la part des familles sur les prix des repas de cantine à partir de Janvier 2023.

Il est proposé de réévaluer la part famille en rappelant que le tarif de la cantine scolaire est fixé depuis le 1^{er} janvier 2021 à 3.90 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix pour et 1 abstention, d'augmenter le prix de vente du repas à la cantine scolaire, le fixant ainsi à 4.20 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération portant sur un PUP

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de convention P.U.P. doit être mis en place en vue de financer l'extension des réseaux électriques au quartier Combe de Banne (parcelles D188 et D189) suite à l'avis SDE07 pour son certificat d'urbanisme opérationnel.

La part de la Commune s'élève à 2 011.22 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à signer les documents.

Délibération portant sur une subvention exceptionnelle à la Pharmacie

Le Conseil Municipal est informé que la Pharmacie de Lachapelle-sous-Aubenas, va se doter d'une télécabine de consultation, afin de palier à l'absence prochaine de médecin sur la Commune.

Afin de soutenir cette dépense et dans l'optique de maintenir un service public auprès des administrés, Madame le maire propose de supporter une partie de la dépense, sous forme de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité, une subvention de 1 200€ sur l'exercice 2022.

Questions diverses

M.ROUDIL fait un point sur les travaux de l'école et informe d'un retard de 3 semaines sur le planning initial.

Mme SUCHET explique que le repas du CCAS s'est très bien déroulé avec la participation de 85 personnes

A Lachapelle Sous Aubenas,
Le Maire, Sandrine GENEST

